

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 15 novembre 2016

Délibération 2016.CA.33
Campagne d'emplois 2017

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,
Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,
Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,
Vu l'avis conforme du conseil des membres du 4 novembre 2016,
Vu l'avis favorable du comité technique du 15 novembre 2016,

Considérant que le vote a lieu à main levée et que le quorum était atteint en début de séance :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents : 21 Nombre de personnes représentées : 0	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1
--	--

Le conseil d'administration approuve la création des postes suivants :

Nature de la fonction	Temps de travail	Employeur	Lieu principal d'exercice
Administratif avec compétence juridique	1 ETPT	UBFC	Siège UBFC
Pilotage, observatoire, statistique, traitement et analyses de données, veille, démarche qualité	1 ETPT	UBFC	Siège UBFC
Formation et coordination recherche - formation	1 ETPT	UBFC	Siège UBFC
Gestion financière projets recherche (interface avec les établissements)	1 ETPT	UBFC	Siège UBFC
Soutien montage de projets structurants	1 ETPT	UBFC	Siège UBFC
PEPITE Bourgogne	1 ETPT	UBFC	uB
Prêt poste 1 an (sur fonction non pérenne, en attendant le positionnement ultérieur du poste sur un profil site)	1 ETPT	uB	uB
Prêt poste 1 an (sur fonction non pérenne, en attendant le positionnement ultérieur du poste sur un profil site)	1 ETPT	UFC	UFC
TOTAL	8 ETPT		

7 postes restent en attente d'affectation. Un séminaire des membres traitera le 23 novembre de la gestion des fonctions assurées par les membres pour le compte de la Comue et des emplois afférents.


Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »